

RESPONSABLES DE PROXIMITÉ DE GROUPE SCOLAIRE



480 AGENTS



22 792 HABITANTS

4^e commune de l'agglomération grenobloise, membre de Grenoble-Alpes Métropole

SERVICE

Suite à sa réorganisation, le secteur de l'enfance et de l'éducation est désormais composé de trois services :

- × le service scolaire et périscolaire,
- × le service extrascolaire,
- × le service administratif.

Chaque responsable de service contribue activement au co-pilotage du secteur et travaille de ce fait en transversalité avec les autres services. Le service scolaire et périscolaire regroupe 17 établissements scolaires et accueille environ 2000 enfants à l'année

MISSIONS

Sous la responsabilité de la coordinatrice de sites scolaires, l'agent-e devra :

- Assurer la mise en œuvre du projet pédagogique des temps périscolaires et ses annexes, du groupe scolaire dédié,
- Veiller au respect de l'organisation, des accueils périscolaires, de la pause méridienne ainsi que l'entretien des locaux du groupe scolaire, garantir la continuité de service (taux d'encadrement),
- Assurer une relation étroite entre les différents acteurs du site (agents de la ville, enseignants, directeur-trice d'école, familles) et le service scolaire et périscolaire
- Manager les ressources Humaines du site (Agent d'entretien, d'office, animateurs),
- Informer, rendre compte et être force de proposition auprès de sa hiérarchie.

PROFIL ET COMPÉTENCES

- BPJEPS LTP exigé ou tout autre qualification permettant d'assurer la direction d'un accueil collectif de mineurs,
- Connaissance du secteur de l'éducation, de l'enfance et de l'animation exigée,
- Connaissance de la réglementation en matière d'ACM,
- Connaissance de la Fonction Publique Territoriale requise,
- Capacité managériale, capacités d'écoute, diplomatie,
- Rigueur et autonomie dans le travail indispensable.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- Poste sur le grade d'animateur (B), ouvert aux titulaires ou aux contractuel-les, ou au détachement pour les autres fonctions publiques.
- Rémunération : traitement indiciaire et régime indemnitaire sur le cadre d'emploi des animateurs (B), participation mutuelle et prévoyance possible,
- Temps de travail non complet : 80% annualisé,
- Poste à pourvoir dès que possible.

CONTACT DRH	DATE LIMITE DE CANDIDATURE	POSTE À POURVOIR LE
Les candidatures avec lettre de motivation et CV à adresser, à Monsieur le Maire, Hôtel de Ville B.P. 147 - 38603 FONTAINE CEDEX ou par mail recrutement@ville-fontaine.fr	5 Septembre 2021	DES QUE POSSIBLE